

Communiqué en réponse au CM du 26 février 2019 – 01/03/2019

L'association des riverains du Dinghof constate et dénonce la pression exercée par les promoteurs acquéreurs de l'ensemble immobilier 17 et 37A rue d'Adelshoffen, qui se permettent d'agiter des banderoles et d'intervenir lors du Conseil Municipal du mardi 26 février pour faire valoir leurs intérêts très privés. Les mêmes ont déjà su obtenir la signature de l'acte de vente par le maire sortant, Jean-Marie Kutner, quelques jours à peine avant les élections municipales d'avril 2018. Les mêmes avaient déjà, bien en amont de la signature de l'acte de vente, qui entre temps a fait l'objet d'un recours au TGI, procédé à la démolition de différents bâtiments historiques présents sur le site, sans tenir compte d'un arrêté préfectoral protégeant l'un de ces bâtiments.

Certes pour eux, l'enjeu est énorme puisqu'ils ont bénéficié d'un immeuble de rapport et d'un terrain constructible à un prix invraisemblablement bas, eu égard aux valeurs du marché immobilier local.

Cependant leur impatience est malvenue et intolérable ; une procédure judiciaire est engagée au motif de l'intérêt général. Les termes financiers de la transaction, menée sous la responsabilité de l'ex-maire Jean-Marie Kutner, y sont examinés en même temps que le préjudice patrimonial subi par les Schilikois. Dans le même secteur, la sous-évaluation du bien immobilier a justifié l'annulation de la délibération approuvant la vente de l'ancienne mairie et d'un autre immeuble communal. Cet argument est invoqué de manière non moins pertinente auprès du Tribunal au sujet de l'ensemble immobilier du Dinghof.

L'association rappelle les promoteurs aux principes républicains. Elle les invite à respecter les règles de l'État de droit et à patienter en s'inclinant devant la procédure et le calendrier judiciaires.